



### Art. 1 : Organisation

En collaboration avec la commune de [NOUES DE SIENNE](#) et le site de [L'ETAPE EN FORÊT](#), ainsi que le soutien de sponsors, l'association loi 1901 [La Man'selle Champêtre](#) organise la 6ème édition du « [Trail en Forêt de Saint Sever](#) », épreuve pédestre ouvert à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

### Art. 2 : Lieu, date, heure, tarif, inscription et nature de l'épreuve

Le Trail aura lieu le **2 Août 2026** au départ du site de l'Etape en Forêt de Saint Sever. Adresse : Route du Vieux Château 14380 Saint-Sever Calvados

#### 9h00:

##### ➤ TRAIL 11 Km\*:

- Tarif : 10€ en ligne (15€ sur place)
- D+ : 222m\* (XXS/ « km-effort » <24Km)
- A partir de Cadets (16 ans et +) nés avant le 31/12/2010

#### 9h15:

##### ➤ TRAIL 24 Km\*

- Tarif : 15€ en ligne (**Aucun engagement sur place**)
- D+ : 506m\* (XS/ « km-effort » 25- 44Km)
- A partir de Espoirs (20 ans et +) nés avant le 31/12/2006

#### 11h00:

##### ➤ MARCHE 6 Km\*

- Tarif : 5€ sur place
- Tous + (mineur avec autorisation parentale)

Les inscriptions se font à l'avance en ligne sur Internet sur le site [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)

Date limite de clôture des inscriptions en ligne : Vendredi 31 juillet 23h59.

Tarif total en ligne = Tarif indiqué + frais de gestion inférieur au prix d'un timbre

\*Mesurage non officiel effectué par GPS et Open Runner

### Art. 3 : Conditions de participations

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire et conforme d'un des documents suivants :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **Licence sportive en cours de validité, uniquement FFA Compétition, Loisir – option running et Entreprise.**

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)

- **Si vous n'avez pas ce type de licence, seul le Parcours Prévention Santé (PPS) sera accepté. Attention : Si vous n'avez pas de PPS, vous pouvez faire le vôtre en cliquant sur ce lien : <https://pps.athle.fr>**

Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux document engage sa propre responsabilité pénale et risque de lourdes conséquences juridiques.

### Art.5 : Parcours

Descriptif du circuit Via Open Runner

- Pour le 6Km, D+ : 165m\* → <https://www.openrunner.com/route-details/23129982>
- Pour le 11 Km, D+ : 222m\* → <https://www.openrunner.com/route-details/23003634>
- Pour le 25 Km, D+ : 506m\* → <https://www.openrunner.com/route-details/14404494>

\*Distance et dénivelé positif cumulé sont donnés selon GPS et application Open Runner

### Art.6 : Classements et récompenses

Un classement scratch sera réalisé pour chacune des distances (11 et 24 Km) avec temps officiels (Tolérance temps ± 10s).

- **Pour le 11 Km** Récompense aux 3er Homme et 3ère femme scratch + 1<sup>er</sup> des catégories :
  - Hommes : CA, JU, ES, SE, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10
  - Femmes : CA, JU, ES, SE, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10
- **Pour le 24 Km** Récompense aux 3er Homme et 3ère femme scratch + 1<sup>er</sup> des catégories :
  - Hommes : ES, SE, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10
  - Femmes : ES, SE, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10

**DOTATION Prix Noces de Sienne 300€ pour le Trail 24 Km :**

**150€ répartis sur les 5er homme du général (50,40,30,20,10)**

**150€ répartis sur les 5ères femmes du général (50,40,30,20,10)**

Pas de cumul avec le podium scratch pour les catégories (ES, SE, M0, M1, M2)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

## Art.7 : Ravitaillement et Déroulement de l'épreuve

Ravitaillement en liquide et solide

- Pour le 6 Km (Marche) : (A l'arrivée)
- Pour le 11 Km : (au Km 5.1) (A l'arrivée)
- Pour le 25 Km : (au Km 5.1) (au Km 16.1) (A l'arrivée)

Début de retrait des dossards, à partir de 1h avant le départ de chaque course.

Les concurrents Trail devront porter **le dossard sur la poitrine ou sur le ventre** afin d'être visible en permanence et en totalité sur toute l'épreuve, prévoyez vos épingles.

Départ groupé pour le 11Km puis groupé pour le 25 Km.

Nombre de participants Maximum :

- Pour le 11 Km : 200
- Pour le 25 Km : 200

Les parcours seront jalonnés régulièrement de rubalises et de fléchages directionnels.

Les concurrents s'engagent à ne jeter aucun détrit. Des bacs poubelles seront mis à disposition après chaque ravitaillement.

**Tout concurrent qui abandonne devra impérativement le signaler à l'organisation**

Remise des récompenses à partir de 12h15

## Art.9 : Règlement, Charte de l'épreuve

**La participation à l'une des épreuves implique la connaissance et l'acceptation de la charte de l'épreuve et l'ensemble du règlement.**

- En cas d'annulation, tout engagement sera remboursé (Hors frais de gestion inférieur au prix d'un timbre).
- Selon les conditions à la date de l'épreuve, les organisateurs pourront modifier le déroulement des épreuves.

Evolution modalité via le site :

<https://sites.google.com/view/trailforetdesaintsever>

Ci-dessous **Charte de l'épreuve**

**Charte Respect et environnements :** Sur le parcours les participants devront respecter le code de la route et l'environnement naturel. Les parcours vous emmèneront sur les chemins escarpés et boisés, au cœur de la forêt de Saint Sever. Son tracé et la date de la manifestation ont été étudiés en collaboration avec les différents acteurs locaux de protection du patrimoine naturel en particulier l'ONF (Office National des Forêt).

Une attention toute particulière est exigée des concurrents et spectateurs, notamment par le respect des espaces, sites et itinéraires empruntés ainsi que les aires de rassemblement et de ravitaillement. Les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet (emballages alimentaires, bidons...) et à respecter la faune et la flore. Il est formellement interdit de circuler sur les pistes avec un véhicule motorisé. Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu. Respecter la tranquillité des lieux car l'épreuve évolue en milieu naturel et sauvage. Les vélos autres que les organisateurs, les chiens ou autres animaux en compagnie ne sont pas autorisés sur l'itinéraire prévu. Le village départ et arrivée évolue dans une zone d'activité touristique, par conséquent il faut respecter la population et leurs loisirs. La forêt est le lieu de randonneurs et sportifs hors cadre de la manifestation, respectez-les. Certains passages des parcours proposés empruntent des voies non répertoriées et ne devront pas être utilisés hors épreuve.

**Code la route :** Malgré les signaleurs postés, les concurrents devront se soumettre au code de la route

**Assistance et éthique :** Les concurrents partent seul, mais ils sont tenus à une règle de solidarité en cas d'accident d'un concurrent, chacun devra lui porter secours et prévenir l'organisation. Les concurrents s'engagent à respecter les valeurs éthiques du sport.

**Autosuffisance :** Malgré des postes de ravitaillement disposés sur les circuits, nous conseillons à chaque concurrent d'avoir un ravitaillement liquide et solide, et un téléphone portable.

**Assurance :** Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance « Responsabilité civile » de l'association au nom de SMACL Assurance. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les participants non licenciés doivent prévoir une assurance de leur côté.

**Sécurité :** Pour assistance de premiers soins, la couverture médicale est assurée par des secouristes. Toute personne du dispositif santé secours est habilitée à mettre hors épreuve tout concurrent jugé inapte à continuer l'évènement.

**Autorisation Parentale :** Pour l'épreuve Marche, une autorisation parentale est demandée avec Nom Prénom et signature du Parent. Autorisation à remplir sur place.

**Rétractation ou cession de dossard :** Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

**Limites horaires ou abandon :** L'Horaire alloué pour l'épreuve est de 14h00. Passés ce délai, les concurrents seront considérés comme hors épreuve et pourront continuer sous leur seule propre responsabilité. Pour cela, une ou des équipes de fermeture sera en place dès le départ de la course. Les fermeurs accompagneront un compétiteur hors délai seul jusqu'à un point de contrôle. Il sera officiellement mis hors course (dossard retiré).

**Domage matériel :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

**Cas de force majeure :** Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (Météo, autorisation administrative, accident, ...) un remboursement des frais d'inscriptions pourra être effectué mais aucune indemnité perçue. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter l'épreuve comme par exemple une météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve.

**Droit à l'image :** De par son inscription, les concurrents donnent aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et de diffuser librement toute image ou vidéo prise dans le cadre de la manifestation.

**CNIL :** Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, Club, Ville). Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.